

Le 10 juillet 2023,

Pôle Politiques Publiques
Direction Enfance, Jeunesse
Service Périscolaire
Dossier suivi par M^{me} Marie-Jose DENGLER
Dossier suivi par M^{me} Dalila AMARA
03 24 32 42 91
marie-jose.dengler@mairie-charlevillemezieres.fr
dalila.amara@mairie-charlevillemezieres.fr

Objet : Activités périscolaires
Nos références : VC/MJD/DA/

Mesdames, Messieurs,

L'organisation des inscriptions pour les activités périscolaires est modifiée :

- **Pour la restauration scolaire et les accueils du matin et du soir :**
Les inscriptions ouvriront le lundi 17 juillet 2023

Modalités d'inscription :

Si votre enfant fréquente actuellement la restauration scolaire et ou les activités périscolaires du matin et du soir et que votre enfant fréquentera ces services l'année prochaine, la ville de Charleville-Mézières simplifie vos démarches :

Vous n'avez pas de dossier d'inscription à compléter.

Il suffit que vous nous adressiez :

- Votre (ou vos) avis d'imposition pour l'année 2022 que vous allez recevoir
- La ou les fiches sanitaires ci-jointes complétées et la copie du ou des carnets de santé
- Vous nous informerez des changements intervenus dans votre situation familiale, votre adresse, votre téléphone, etc....en nous précisant les jours de fréquentation de votre (vos) enfant(s) sur la semaine.

et, en pièce jointe une fiche enfant, une fiche sanitaire à compléter et la copie du carnet de santé si vous souhaitez inscrire un autre enfant.

Pour une première inscription : il est nécessaire de remplir un dossier complet (PDF « interactif ») remplissable directement depuis votre ordinateur ou smartphone (si compatible) qui comprend :

- La fiche de renseignements famille,
- Une fiche de renseignements enfant et une fiche sanitaire par enfant et la copie du (ou des) carnet(s) de santé de(s) l'enfant(s)

Ce dossier doit être accompagné des documents suivants (téléchargement jpeg ou pdf (scan ou photographie lisible - capacité par pièce maximum 6Mo) :

- Dernier avis d'imposition sur les revenus de Mr et Mme recto verso (avis reçu récemment et portant sur les revenus 2022)
- Attestation CAF ou MSA
- *les personnes domiciliées dans une autre commune et qui paient une taxe foncière à Charleville-Mézières, bénéficient du tarif carolomacérien sur présentation de l'avis d'imposition correspondant au nom du responsable légal de l'enfant*
- Pour les enfants ayant une allergie alimentaire ou un problème de santé : certificat du médecin indiquant la conduite à tenir.

- **Pour l'accueil de loisirs du mercredi à compter du 6 septembre 2023 :**

Le centre de loisirs se déroulera sur 2 sites :

- à l'école Kennedy Jaurès sur le quartier du centre ville. Les enfants seront accueillis sur site uniquement.
- à l'école Les Haybions sur le quartier de la Ronde Couture. Les enfants seront accueillis sur site uniquement.

Pour la période de septembre à décembre 2023 :

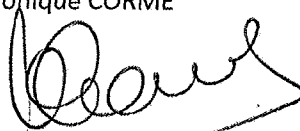
- dates d'inscription : Du 24 juillet 2023 au 11 août 2023
- date de réponse : Semaine du 21 au 25 août 2023

- **Pour l'accueil de loisirs d'automne du 23 octobre 2023 au 4 novembre 2023 :**

- dates d'inscription : Du 18 septembre au 6 octobre 2023
- date de réponse : semaine du 9 au 13 octobre 2023

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Véronique CORME

Maire-adjointe chargée du périscolaire

